

Communauté  
de communes



## Conseil Communautaire Séance du 29 Juin 2023

### Délibération N° 2023 06 051 : Finances – Pacte stratégique régional – Contractualisation avec la Région Pays de la Loire

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique à Loircowork | Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	7	Votants	37
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

#### Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; Patrick BETTON (suppléant de M. Sylvain BIDIER) ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

#### Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Claire COULONNIER
Laure DUTERTRE	Hervé RONCIERE
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Galiène COHU
Sabrina RAPPART	Excusée
Francis BOUSSION	Excusé

Secrétaire de séance : Monique TROTIN

Y assistaient :

- Ophélie RONDET – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable de pôle Solidarités
- Delphine RENAULT - Responsable de pôle Aménagement de l'espace

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/06/2023



M. le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ;

Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022, approuvant le Pacte stratégique régional type ;

Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022, approuvant le budget primitif 2023, le cadre d'intervention et les modalités de calcul du contrat Pays de la Loire 2026, ainsi que le contrat type ;

Considérant que la Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires, plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien ;

Considérant que dans cette optique, elle souhaite s'appuyer sur 2 grands principes que sont la transition écologique et la lutte contre le handicap ;

Considérant la proposition de la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre pour chaque intercommunalité un pacte stratégique régional, issu d'un dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins de chaque territoire ligérien ;

Considérant que ce pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec les EPCI, les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles dans le cadre de ses compétences ;

Considérant qu'en application de l'article 3 du projet de contrat avec la CCLLB, la Région Pays de la Loire propose une enveloppe globale d'un montant de 712 400 € à la Communauté de Communes destinée au financement des projets s'inscrivant dans le cadre du contrat présenté ;

Considérant que la non-attribution de la totalité de l'enveloppe par la Région avant le 31 mars 2026 entrainera la perte pour le territoire des crédits restant ;

Vu le projet de pacte stratégique, le projet de contrat, le diagnostic du territoire et les autres pièces annexes ;

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré :***

1.- Approuve le Pacte stratégique régional du territoire Loir-Lucé-Bercé tel que joint en annexe ;

2.- Approuve le contrat Pays de la Loire 2026 tel que joint en annexe et sollicite l'appui financier de la Région Pays de la Loire pour le mettre en œuvre, dans la limite de l'enveloppe définie à l'article 3 du présent contrat ;

3.- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents présentés (pacte stratégique régional, contrat Pays de la Loire 2026, ainsi que toutes annexes) et à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté avec 2 voix contre.**

**Le Président**  
**M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance**  
**Monique TROTIN**



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20230629-23\_cclb\_0126-DE  
en date du 04/07/2023 ; REFERENCE ACTE : 23\_cclb\_0126